

ENSEIGNANT EN CENTRE EDUCATIF FERME

| | |
|---|--|
| IMPLANTATION DU POSTE | CENTRE EDUCATIF FERME LUSIGNY |
| TEXTES DE REFERENCE | Loi n°2002-1138 du 9 septembre 2002 créant les centres éducatifs fermés (CEF) Note de service n° 2005-048 du 4 avril 2005 □ organisation de la scolarisation des mineurs placés en centre éducatif fermé □ B.O. n° 15 du 14 avril 2005 |
| PROFIL DU POSTE ET DIPLOME | L'enseignant est placé sous : <ul style="list-style-type: none"> ○ l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription ASH ○ la responsabilité fonctionnelle du directeur de l'établissement. L'enseignant s'inscrit dans une équipe pluridisciplinaire. Enseignant spécialisé titulaire du CAPA-SH option F ou s'engageant à le passer. |
| FONCTIONS | Dans le cadre du projet de service du C.E.F., l'enseignant contribue à l'action éducative par la transmission des savoirs d'enseignements généraux et techniques. <ul style="list-style-type: none"> - Il prépare les jeunes à l'insertion sociale et professionnelle et à l'autonomie, dans un cadre d'entrée et sortie permanente des mineurs. - Il participe à leur prise en charge au sein d'une équipe pluridisciplinaire. - Il se doit de participer à la mise en œuvre des mesures judiciaires et veiller à l'application du projet de service ainsi que respecter scrupuleusement les règles et consignes de sécurité aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement. Activités et tâches du poste : <ul style="list-style-type: none"> - animer une classe avec un groupe de jeunes - dispenser un enseignement adapté - élaborer les divers documents destinés au magistrat (rapports, notes d'incident) - suivre individuellement le parcours scolaire du jeune - établir des bilans hebdomadaires avec le jeune sur sa situation scolaire - aider à l'élaboration du projet personnel d'orientation - aménager la scolarité en temps partagé avec le CEF et l'établissement |
| COMPETENCES SOUHAITEES | <u>Connaissances relatives</u> □ <ul style="list-style-type: none"> - aux programmes scolaires (primaire, collège et CAP), - aux structures scolaires et d'orientations pré professionnelles et professionnelles - à la psychologie de l'adolescent, - à la dynamique de groupe, - aux techniques d'animation. <u>Capacités</u> □ <ul style="list-style-type: none"> - à élaborer des bilans, - à être réactif en cas de crise et à prendre du recul, - à travailler en équipe pluridisciplinaire. Une expérience professionnelle confirmée auprès d'adolescents en difficulté ou en milieu scolaire difficile est souhaitée. |
| MODALITES DE RECRUTEMENT | Les enseignants adressent à l'IEEN ASH et à la Division des Personnels premier degré, un courrier de motivation, accompagné d'un curriculum vitae, par l'intermédiaire de l'IEEN de leur circonscription. Ils seront reçus par une commission qui déterminera leur aptitude à exercer les fonctions indiquées dans cette fiche de poste. |
| SITUATION ADMINISTRATIVE et DISPOSITIONS PARTICULIERES | Si le poste est vacant, <u>nomination à titre définitif</u> si l'enseignant retenu est titulaire du titre requis. Si le poste n'est pas vacant, <u>nomination à titre provisoire</u> avec conservation pendant une année du poste occupé précédemment. Le Centre Educatif Fermé accueillant des mineurs de manière continue tout au long de l'année, le service hebdomadaire de l'enseignant peut, avec son accord, être aménagé de façon à couvrir un plus grand nombre de semaines dans la limite de 756 heures annuelles. L'exercice d'un temps partiel est incompatible avec la fonction. |